



ASSURANCE VOYAGE MAIF/ASSURINCO

Cette assurance a été conçue « sur mesure » pour la 2FOPEN.

Elle a été mise au point à partir de la couverture assurantielle dont jouissent nos licenciés et de leurs besoins en matière de séjours et voyages.

Ainsi, elle présente une complémentarité entre

- ❖ les **garanties acquises** au titre de la Licence-Assurance (contrat MAIF n° 0 902 908 N)
- ❖ et les **garanties proposées** au titre des « Packs Assurance Voyage » dans le cadre du partenariat UNAT / Groupe MAIF / Assurinco

1 – **GARANTIES ACQUISES** par le biais de la licence-assurance du Contrat Fédéral souscrit par la 2FOPEN auprès de la MAIF (Contrat n° 0 902 908 N)

Le contrat a pour objet de garantir, par le biais de la licence-assurance, les risques liés aux activités pratiquées sous l'égide de la Fédération et de ses structures affiliées.

Ainsi, les pratiquants titulaires de la licence-assurance en cours de validité bénéficient, durant les activités physiques, sportives et de pleine nature, réalisées sous l'égide de la Fédération et de ses structures affiliées, des garanties :

- « Assistance-Rapatriement »
- « Responsabilité Civile-Défense »
- « Indemnisation des Dommages Corporels »
- « Dommages aux biens des Participants »
- « Recours Protection Juridique »

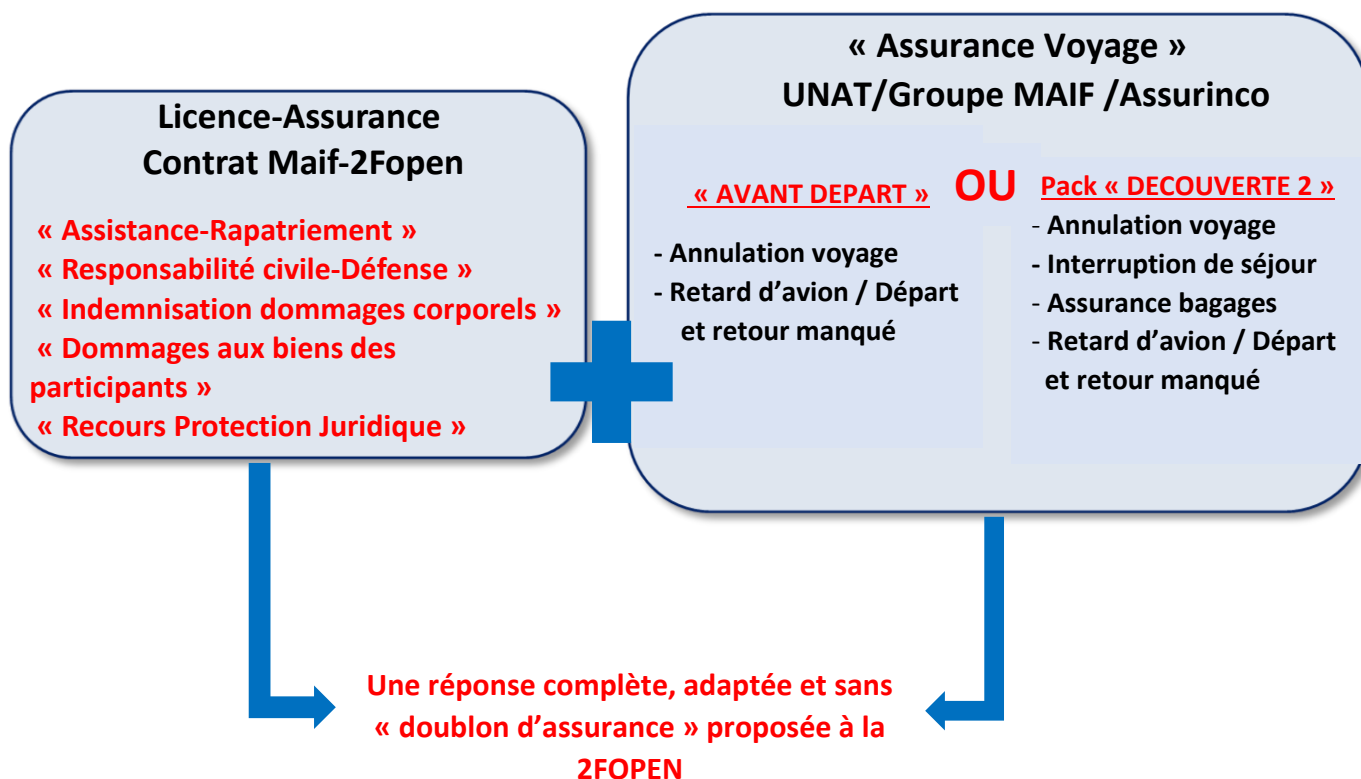
2 – **GARANTIES PROPOSÉES : LES PACKS « ASSURANCE VOYAGE »** proposés dans le cadre du partenariat UNAT / Groupe MAIF / Assurinco

Deux formules sont proposées aux licenciés dans le cadre des séjours réalisés sous l'égide de la Fédération et de ses structures affiliées :

<u>Formule « AVANT DEPART »</u>	<u>Pack « DÉCOUVERTE 2 »</u>
<ul style="list-style-type: none">➤ Annulation voyage➤ Retard d'avion / Départ et retour manqué	<ul style="list-style-type: none">➤ Annulation voyage➤ Interruption de séjour➤ Assurance bagages➤ Retard d'avion / Départ et retour manqué

➤ **Les garanties de ces offres sont détaillées dans les Conditions Générales ci-jointes**

Ainsi, cette assurance proposée pour les séjours et voyages peut être synthétisée en un schéma :



Pour souscrire une assurance ou déclarer un sinistre

Les souscriptions comme les déclarations de sinistre seront faites directement par le Comité départemental grâce à un « parcours » entièrement digitalisé.

Un site dédié pour souscrire et déclarer un sinistre en ligne <https://unat.assurinco.com/> permettra de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

A la souscription, un message de confirmation sera adressé au souscripteur.

Les déclarations pour indemnisation seront prises en charge par un assureur ASSURINCO qui précisera son nom et ses coordonnées afin d'avoir un suivi personnalisé.

➤ **Vous trouverez les grilles des tarifs de ces offres ci-jointes**